

Arrêté DEGT-2025-001 portant ouverture des registres d'inscription aux épreuves finales, évaluations de contrôle continu et en cours de formation des baccalauréats général, technologique et professionnel session 2026 des académies de Créteil, Paris et Versailles

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 222-9, D. 334-15 et D. 336-15 ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 337-89,

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Les registres d'inscription aux épreuves finales, évaluations de contrôle continu et en cours de formation des baccalauréats général, technologique et professionnel session 2026 sont ouverts **du mercredi 8 octobre 2025 au dimanche 16 novembre 2025 inclus**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. – A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit déposer **au plus tard le dimanche 23 novembre 2025** son récapitulatif de candidature daté et signé sur son espace candidat CYCLADES.

Article 3. – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 17 septembre 2025


Aurore COLLET